

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : HAND Fabrice (pouvoir à Anne CONAND) – MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent)

SECRETAIRE DE SEANCE : NOUAIS Jérôme

N° 12-02-2024/04

CONVENTIONS « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE »

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques, les élèves dans les écoles ainsi que les représentants des communes, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les quatre écoles de Montmélian ont élaboré de manière consensuelle un projet pédagogique et ont fait la demande d'un soutien financier.

Le premier projet conventionné concerne l'école Amélie Gex qui propose de : « Favoriser le langage par l'utilisation du cinéma », avec comme objectifs de faire découvrir un nouvel art, de favoriser l'ouverture culturelle, de valoriser la langue, cela à travers la création de films.

Délibération n°04/24 du Conseil Municipal du 12.02.2024 - Convention « Notre Ecole Faisons-La ensemble »

Ce projet s'articule sur trois années, de la petite à la grande section, et aura pour ambition de mettre en avant la réussite de tous les élèves dans les apprentissages oraux et écrits, de réduire les inégalités par l'ouverture culturelle et de développer l'esprit critique

Le budget du projet pédagogique présenté est fixé à 11 445 €. La Ville règlera les factures liées au projet et l'Etat s'engage à verser à la Collectivité une subvention d'un montant égal à cette somme pour couvrir les dépenses prévues.

L'Etat versera dans un premier temps à la Collectivité la somme de 3 433,50 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention, puis verse selon un échéancier, le reste des dépenses engagées.

La collectivité s'engage, par ailleurs, à accompagner et soutenir le projet en mettant à disposition des moyens humains et techniques (personnel, salle...) et en contribuant au financement des places de cinéma.


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention « notre école, faisons-la ensemble », avec l'Etat pour l'école Amélie GEX
- **MET A DISPOSITION** les moyens humains, technique et financiers nécessaires à ce projet.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS